



# DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

## Décathlon des Familles

*Samedi 5 juillet 2026 • Stade municipal de Saint-Just-en-Chaussée*

Par la signature de ce document, les participants reconnaissent avoir pris connaissance des risques inhérents aux activités sportives proposées lors du Décathlon des Familles et s'engagent à ne pas tenir Saint Just Athlétisme 60 responsable d'éventuels accidents ou incidents.

### 1. Identification du participant adulte

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Compagnie d'assurance / N° licence FFA : \_\_\_\_\_

### 2. Identification de l'enfant

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Catégorie d'âge : \_\_\_\_\_

### 3. Reconnaissance des risques

Le ou la soussigné(e) déclare avoir été informé(e) des risques suivants :

- Risques de chutes, contusions, entorses ou blessures musculaires liés aux épreuves d'athlétisme ;
- Risques liés aux conditions météorologiques (chaleur, rayonnement solaire) ;
- Risques de malaise ou de troubles cardio-vasculaires liés à un effort physique soutenu ;
- Risques découlant du comportement d'autres participants.

### 4. Engagement et exonération de responsabilité

En signant la présente décharge, le ou la soussigné(e) agissant en son nom propre et au nom de l'enfant :

- Certifie être en bonne condition physique et apte à participer aux épreuves prévues ;
- Certifie que l'enfant est apte à la pratique sportive intensive et ne présente aucune contre-indication médicale ;
- Accepte d'assumer l'entière responsabilité de tout accident ou blessure survenant du fait de sa propre négligence ou de celle de l'enfant ;
- Dégage expressément Saint Just Athlétisme 60, ses dirigeants, bénévoles et officiels, de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'accident, de blessure, de perte ou de vol, sauf faute lourde ou dolosive de leur part ;
- Atteste disposer d'une couverture d'assurance responsabilité civile et accidents corporels couvrant la pratique sportive.



## **5. Autorisation médicale d'urgence**

En cas d'urgence médicale, le ou la soussigné(e) autorise Saint Just Athlétisme 60 à :

- Contacter les services de secours (SAMU, pompiers) ;
- Transmettre les informations médicales nécessaires aux professionnels de santé ;
- Autoriser une prise en charge médicale d'urgence si le responsable légal est momentanément injoignable.

## **6. Règles de bonne conduite**

Le ou la soussigné(e) s'engage à respecter les règles de l'épreuve, les consignes de sécurité et les décisions des officiels. Tout comportement irrespectueux ou dangereux pourra entraîner l'exclusion immédiate du binôme sans remboursement.

## **7. Droit applicable**

La présente décharge est soumise au droit français. Tout litige sera porté devant le tribunal compétent du ressort du siège social de l'association.

---

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2026

**Signature du participant adulte ET du représentant légal de l'enfant (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé — Bon pour décharge ») :**

**Participant adulte :**

**Représentant légal :**

\_\_\_\_\_

*Document obligatoire à remettre au plus tard lors de l'accueil le 5 juillet 2026.*